

CANTON DE FEURS

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE  
PONCINS  
42110



Tél. : 04.77.27.80.09  
Fax : 04.77.27.86.94  
Email : [mairie.poncins@wanadoo.fr](mailto:mairie.poncins@wanadoo.fr)  
Facebook : [Commune de Poncins](#)  
Illiwap : [mairie de Poncins](#)

## Réunion du conseil municipal de PONCINS du mardi 2 juillet 2024

Séance Publique.

**Présents** : Maryline CHEMINAL, Bernard FOYATIER, Audrey ROCHE, Marc TERRASSE, Julien DUCHÉ, Josiane FOUQUET, Sylvie DELORME, Ludovic GUILLARME, Julie BATAILLON, Gaëlle SANA-DELORME et Michaël GIBERT

**Absents excusés** : Jérôme BAS qui a donné pouvoir à Ludovic GUILLARME, Christophe MASSON qui a donné pouvoir à Gaëlle SANA-DELORME et Laurent BURNOD qui a donné pouvoir à Josiane FOUQUET

**Absente** : Nathalie DUBOEUF

### 1. Approbation du compte-rendu de la réunion du mercredi 26 juin 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte rendu du mercredi 26 juin 2024 par **12 voix pour** et **2 abstentions** (Laurent BURNOD et Sylvie DELORME).

### 2. Désignation de la secrétaire de séance : Audrey ROCHE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par **13 voix pour** et **1 abstention** (Laurent BURNOD) de désigner Mme Audrey ROCHE comme secrétaire de séance.

### 3. Admission en non-valeur (budget assainissement)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'état des recettes à admettre en non-valeur ;

Vu la demande des services de la Trésorerie de Feurs ;

**CONSIDERANT** que les titres concernés restent impayés malgré la mise en œuvre de procédures de recouvrement ;

**CONSIDERANT** que ces créances doivent être admises en non-valeur au Budget Assainissement ;

Des titres sont émis à l'encontre des usagers pour les sommes dues sur le Budget Assainissement M49. Certains titres restent impayés malgré les relances diverses du Trésor Public. Ces créances sont pendantes depuis plusieurs années, il convient donc de les admettre en non-valeur.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur la recette de 181€ et d'inscrire les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur au Budget Assainissement, à l'article 6541 – Créances admises en non valeur.

(Délibération n° 2024-029)

**4. Approbation des devis concernant les travaux du logement au-dessus de l'école et de la cage d'escalier**

Madame le Maire présente les devis pour la réfection du logement au-dessus de l'école et de la cage d'escalier :

TRAVAUX REFECTION DU LOGEMENT			
	Entreprise	Montant HT	Type de travaux
Platerie/Peinture	<b>Samuel MARAICHER</b>	<b>36 640,69 €</b>	Isolation, faux plafond, sols, tomber cloisons, peintures
	SARL GRANGY	48 555,75 €	Isolation, faux plafond, sols, peintures, carrelage escalier
Changement des portes et fenêtres	<b>AAIM ALU</b>	<b>24 905,00 €</b>	2 PE logement/ 8 fenêtres + 8 VR/ 2 PE Ecole + 1 VR Ecole
	Menui Pro	34 666,79 €	2 PE logement/ 8 fenêtres + 8 VR/ 2 PE Ecole + 1 VR Ecole
Electricité	<b>DTRM</b>	<b>4 473,25 €</b>	4 radiateurs/modification faux plafond/interphone/VMC

TRAVAUX CAGE D'ESCALIER			
	Entreprise	Montant HT	Type de travaux
Platerie/Peinture	<b>Samuel MARAICHER</b>	<b>7 612,66 €</b>	Peinture, isolation, faux plafond
	SARL GRANGY	8 992,20 €	Peinture, isolation, faux plafond
Changement des portes et fenêtres	<b>AAIM ALU</b>	<b>2 163,00 €</b>	PE logement
	Menui Pro	1 749,86 €	PE logement

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte le devis de l'entreprise Samuel MARAICHER d'un montant de 36 640,69 € HT, le devis de l'entreprise AAIM ALU d'un montant de 24 905 € HT, le devis de l'entreprise DTRM d'un montant de 4 473,25 € HT, le devis de l'entreprise Samuel MARAICHER d'un montant de 7 612,66 € HT et le devis de l'entreprise AAIM ALU d'un montant de 2 163 € HT soit un total de 75 794,60 € HT.

(Délibération n° 2024-030)

Madame le Maire explique que les travaux envisagés (isolation, cage d'escalier et redistribution des pièces) permettent la réalisation de deux projets.

Le premier projet est de faire de ce logement une salle de classe. Des autorisations seront nécessaires pour la mise aux normes de ce bâtiment.

Actuellement, nous ne sommes pas si c'est réalisable.

Madame le Maire précise également que d'autres dépenses seront à prévoir pour ce projet.

Dans le cas contraire le logement sera à nouveau proposé à la location.

Les travaux d'aménagements intérieur ont été pensé pour permettre ces deux projets.

Les conseillers municipaux s'étonnent de la différence de tarifs.

Ils débattent sur la qualité des matériaux et des prestations.

## **5. Demande de fonds de concours pour la réfection du logement et de la cage d'escalier**

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1111-10 et L.5214-16-V,

Vu le règlement d'attribution et de versement de fonds de concours exceptionnels pour les exercices 2023 et 2024, approuvé par délibération du bureau communautaire de la communauté de communes Forez-Est le 4 janvier 2023,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 janvier 2023, approuvant la création de ce fonds de concours et l'enveloppe financière qui lui sera dédiée sur les exercices 2023 et 2024,

Vu le projet de territoire de la communauté de communes Forez-Est adopté par délibération du conseil communautaire en date du 19 février 2019,

Vu le projet communal de rénover un logement communal Rue de l'Ecole,

Considérant que ce projet s'inscrit notamment dans l'objectif n° 4.3 (Inciter la performance énergétique dans tous les projets de constructions publiques et de rénovation de l'habitat) du projet de territoire de la communauté de communes Forez-Est,

Considérant à ce titre la possibilité pour la commune de bénéficier, pour le financement de ce projet, du versement d'un fonds de concours intercommunal,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le projet de rénovation du logement communal Rue de l'Ecole, sollicite de la communauté de communes Forez-Est l'attribution d'un fonds de concours de 37 897€ pour le financement de sa réalisation et autorise Madame le Maire pour signer tous documents nécessaires à l'instruction de ce dossier.

**(Délibération n° 2024-031)**

## **6. Demande de fonds de concours pour la reprise du réseau des eaux pluviales**

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1111-10 et L.5214-16-V,

Vu le règlement d'attribution et de versement de fonds de concours exceptionnels pour les exercices 2023 et 2024, approuvé par délibération du bureau communautaire de la communauté de communes Forez-Est le 4 janvier 2023,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 janvier 2023, approuvant la création de ce fonds de concours et l'enveloppe financière qui lui sera dédiée sur les exercices 2023 et 2024,

Vu le projet de territoire de la communauté de communes Forez-Est adopté par délibération du conseil communautaire en date du 19 février 2019,

Vu le projet communal de reprise du réseau d'eau pluviale Rue du Lignon,

Considérant que ce projet s'inscrit notamment dans l'objectif n° 4.2 (Organiser les modalités de gestion du cycle de l'eau) du projet de territoire de la communauté de communes Forez-Est,

Considérant à ce titre la possibilité pour la commune de bénéficier, pour le financement de ce projet, du versement d'un fonds de concours intercommunal,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le projet de reprise du réseau d'eau pluviale Rue du Lignon, sollicite de la communauté de communes Forez-Est l'attribution d'un fonds de concours de 9 103 € pour le financement de sa réalisation et autorise Madame le Maire pour signer tous documents nécessaires à l'instruction de ce dossier.

(Délibération n° 2024-032)

Monsieur Ludovic GUILLARME demande quand est-ce que la commune aura à un retour sur cette subvention.

Madame le Maire répond que la Communauté de Communes est très réactive et qu'elle espère un retour début septembre.

#### 7. Elaboration du tableau des commissions communales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **13 voix pour et 1 abstention** (Laurent BURNOD) de procéder par un vote à main levée à la définition des membres des commissions communales suivantes, composée de Monsieur le Maire, membre de droit :

COMMISSIONS	RESPONSABLE(S)	MEMBRE(S)
FINANCES	Maryline CHEMINAL et Julien DUCHÉ	Tout le conseil municipal
EMBELLISSEMENT FLEURISSEMENT -	Marc TERRASSE et Julie BATAILLON	Gaëlle SANA-DELORME, Bernard FOYATIER, Julien DUCHÉ et Ludovic GUILLARME
FETES ET CEREMONIES	Bernard FOYATIER et Audrey ROCHE	Tout le conseil municipal
INFORMATION	Maryline CHEMINAL	Michaël GIBERT, Audrey ROCHE, Julien DUCHÉ et Gaëlle SANA-DELORME
JEUNESSE ET SPORTS CMJ	Maryline CHEMINAL	Tout le conseil municipal
SALLES	Bernard FOYATIER et Marc TERRASSE	
ÉCOLE – CANTINE	Audrey ROCHE	Marc TERRASSE, Michaël GIBERT et Julie BATAILLON
ENTRETIEN ASSAINISSEMENT VOIRIE TRAVAUX	Bernard FOYATIER et Marc TERRASSE	Tout le conseil municipal

(Délibération n° 2024-033)

## 8. Elaboration du tableau des délégués des associations

Le Conseil Municipal à l'unanimité, procède à la désignation des différents délégués et suppléants représentant la commune dans les différents organismes et associations.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SIEL (Syndicat Intercommunal des Eaux du Lignon)	Julien DUCHÉ -Bernard FOYATIER -Maryline CHEMINAL – Marc TERRASSE	
SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire)	Julien DUCHÉ	Marc TERRASSE
SIF (Syndicat du Forez)	Bernard FOYATIER	Marc TERRASSE
CCFE (Communauté de Communes Forez Est)	Julien DUCHÉ	Maryline CHEMINAL
Prévention Routière	Bernard FOYATIER	
Conseil d'école	Audrey ROCHE	Bernard FOYATIER
FC PLAINE	Ludovic GUILLARME	Bernard FOYATIER
Association Culturelle Poncinoise	Sylvie DELORME	Julie BATAILLON
Sou de l'école	Audrey ROCHE	
Amicale Boules	Marc TERRASSE	Nathalie DUBOEUF
Fanfare	Julien DUCHÉ	Bernard FOYATIER
École de musique de Poncins	Laurent BURNOD	Josiane FOUQUET
FNACA	Bernard FOYATIER	Julien DUCHÉ
Comité des Fêtes	Julie BATAILLON	Gaëlle SANA-DELORME
Comité de la Foire	Audrey ROCHE	Michaël GIBERT
Gymnastique Volontaire Poncinoise	Josiane FOUQUET	
ZUMBA Poncinoise	Sylvie DELORME	Gaëlle SANA-DELORME
Tennis Club Poncinois	Ludovic GUILLARME	
A l'Ombre de la Scène	Marc TERRASSE	
Amicale Classe 64	Bernard FOYATIER	Julien DUCHÉ
Keur d'Afrique	Bernard FOYATIER	
Nature et Patrimoine des Montagnes du Matin	Maryline CHEMINAL	Ludovic GUILLARME

(Délibération n° 2024-034)

A cette occasion, le conseil municipal aborde le sujet de l'association du tennis club, dont la commune n'a plus de nouvelle.

## 9. Election de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)

Par délibération n°08-09-2020-4 du 11 septembre 2020, le conseil municipal a désigné les membres de la commission d'appel d'offres.

Considérant qu'à la suite de la démission de M. Thierry DURRET et à la demande des membres du conseil municipal, il convient de désigner de nouveaux membres de la commission d'appel d'offres.

Vu les articles L1414-2 et L1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges titulaires et de suppléants à pourvoir.

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Les listes des candidats présentés sont les suivantes :

- **La liste 1 « Bien vivre à Poncins »** présente :

M. Bernard FOYATIER - M. Marc TERRASSE - Mme Nathalie DUBOEUF, membres titulaires

M. Julien DUCHÉ - Mme Audrey ROCHE – M. Ludovic GUILLARME, membres suppléants

- **La liste 2 « Poncins, Apportons un nouveau regard »** présente :

M. Michaël GIBERT – M. Christophe MASSON, membres titulaires

Mme Gaëlle SANA-DELORME, membres suppléants

Après cet exposé, le conseil procède à l'élection de membres au scrutin secret, parmi les listes de candidats présentées par les conseillers.

A l'issue du scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Quotient électoral : nombre de suffrage exprimés / nombre de sièges à pourvoir =  
4,33

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient
<b>Bien vivre à Poncins</b>	9	2,08
<b>Poncins, Apportons un nouveau regard</b>	4	0,92

La liste 1 « Bien vivre à Poncins » bénéficie donc de 2 sièges de titulaires et de 2 sièges de suppléants et la liste 2 « Poncins, Apportons un nouveau regard » a donc 1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant.

Sont ainsi déclarés élus :

M. Bernard FOYATIER, M. Marc TERRASSE et M. Michaël GIBERT, membres titulaires,  
M. Julien DUCHÉ, Mme Audrey ROCHE et Mme Gaëlle SANA-DELORME, membres suppléants

(Délibération n° 2024-035)

## 10. Informations diverses

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur :

- Les délégations des adjoints et du conseiller municipal délégué :
  - M. Bernard FOYATIER est délégué pour les travaux de voirie, l'entretien des bâtiments communaux, l'assainissement, les salles communales, le suivi des agents techniques, l'organisation des fêtes et cérémonies et la gestion du cimetière,
  - Mme Audrey ROCHE est déléguée pour le suivi du personnel école, la gestion de l'école et la gestion de la cantine et du temps périscolaire,
  - M. Marc TERRASSE est délégué pour le fleurissement
  - M. Julien DUCHÉ est délégué à l'urbanisme et aux finances,
- Le courrier du Département attribuant une subvention d'un montant 51 602€ pour les travaux de voirie Route de Bruliolles,
- Le mail du FC Plaine concernant l'annulation de l'anniversaire de l'association,
- Des courriers et de la pétition relative aux nuisances sonores des camions frigorifiques de M. ORTAOREN,
- La rentrée scolaire et le projet NEFF,
- Le changement du système d'alarme à la mairie et la mise en place d'une alarme au local technique,
- Le gabarit au pont du Vizézy.

## 11. Prochaines réunions

- 60 ans de l'ACP : Samedi 6 juillet à partir de 11h00,
- Elections législatives : Dimanche 7 juillet de 8h00 à 18h00,
- Commission fêtes et cérémonies : Mardi 9 juillet
- Commission fleurissement : Jeudi 11 juillet à 19h00,
- Réunion des bénévoles cyclotourisme : Jeudi 11 juillet à 20h00,
- Lâcher de ballonnets : Dimanche 14 juillet à 10h00,
- Fête du jeu : Mercredi 17 juillet de 14h30 à 16h30,
- Course cyclotourisme : Mardi 23 juillet,
- Fête patronale : du 9 au 11 août,
- Inter municipalité de boules : Samedi 14 septembre à Poncins,
- Prochain conseil : **Lundi 2 septembre ou mardi 3 septembre à 20h00,**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h02.

**Aucune remarque lors du Conseil Municipal du 3 septembre 2024**

A PONCINS, le 3 septembre 2024

Le Maire,  
Maryline CHEMINAL

La secrétaire de séance,  
Audrey ROCHE

  


